

Domaine :

Exercice du mandat / Communication de l'élu et institutionnelle

Référence :

RP003

Durée :

La formation se déroule sur deux journées soit :**14 heures**

Public :

Elus,
Collaborateurs d'élus,
Cadres administratifs,
Agents de la collectivité

Lieu :

Nous intervenons :

En intercollectivités , proche de chez vous, sur les différents départements - date selon un calendrier consultable sur notre site internet ou sur simple demande.

-A distance en formation synchrone virtuelle (en présence du formateur - date à définir avec les participants et le formateur dès la 8ème inscription).

-En intra pour une réponse « sur mesure » date selon vos disponibilités.

Tarif :

-Tarif DIFE : Prise en charge des dépenses de formation à hauteur du tarif réglementé de 80 euros de l'heure HT par la Caisse des dépôts. *Nous vous accompagnons si besoin pour le montage du dossier.*

-Tarif hors DIFE : 1180 euros NT

-Tarif pour les intras : Nous contacter pour un devis

Adresse :

Siège social : S.A.S. FDEL
49, avenue du Général de Gaulle
79200 PARTHENAY
Paris : Bureau - 197, Bd Saint Germain 75007 PARIS

Contact :

François GILBERT
+33 6 71 61 73 49
gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Conditions générales de vente sur le site :
www.formationdeseluslocaux.fr

Objectifs:

La démarche que nous vous proposons est de vous former à quelques « fondamentaux » pour comprendre, agir, connaître votre marge d'action dans votre nouvel environnement.

Nous vous présentons un contenu de formation qui a pour objectif de vous aider à mieux mettre en œuvre votre programme politique, ce qui implique :

- De savoir appréhender l'environnement local.
- D'identifier son cadre normatif.
- De connaître l'organisation des pouvoirs au sein de la collectivité.
- D'être en capacité de les exercer d'une manière sécurisée et efficiente.
- D'être en mesure de mobiliser les moyens internes et de les contrôler.

Programme:

1. Le cadre réglementaire de la commune:

- Les normes qui la régissent.
- L'articulation de l'action communale avec les autres collectivités (spécifiquement les communautés de communes).

2. Les pouvoirs des élus :

- Les pouvoirs, les compétences et leur répartition au sein d'une commune (les pouvoirs du Conseil municipal, du Maire, des Maires Adjoints, leur articulation, les délégations...)
- La place de l'élu et ses rapports avec les services et les agents. Qui fait quoi ?

4. Les actes des la collectivité:

- Délibérations
- Décisions
- Conventions et arrêtés et leurs principales règles.
- Le contrôle de l'égalité

5. Les finances communales :

- Leviers, enjeux, les grands équilibres, les sources de financement.
- La procédure d'élaboration budgétaire.
- La « mécanique » de la construction budgétaire.
- Les recettes et les dépenses.
- Quelques notions de fiscalité.

3. Les instances communales:

- Leur rôle
- Leur fonctionnement : conseils municipaux, commissions, commission consultative des services publics, Comités consultatifs...

Formateur : Pascal RAUTUREAU

Directeur Général des Services, acteur quotidien de la vie communale, Pascal Rautureau est spécialisé en finances et fiscalité locales.

Cependant les fonctions, d'une part, de principal collaborateur des élus et d'autre part, de dirigeant de l'ensemble des services, missions qu'il assume, depuis plus de vingt années, lui permettent d'avoir une vision transversale du fonctionnement de la collectivité.



Modalités pédagogiques :

Chacun des 5 points du programme est travaillé en trois heures par une réponse de l'intervenant sur vos questions, interrogations, attentes autour des thèmes.